



Communiqué de presse Solidaires 13 Honte sur la France, Patrie des droits de l'Homme ?

Des individuEs dans un bateau errant cherchant asile dans un port et déboutéES de toute part : est ce un scénario d'un film d'anticipation ? Non juste le monde de 2018.

629 individu-es , femmes, hommes, enfants, aux portes de la forteresse Europe et qui se heurtent au mépris des privilégiéEs. Quelques miettes de denrées alimentaires et de matériel médical et le silence violent symbolisent ce « Passe ta route ».

Alors même que l'Union Européenne proclame dans ses textes fondateurs et revendique son attachement à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (art. 13). Qui connaît la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ? L' Article 4 affirme que « Nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants » tandis que l'article 18 pose le Droit d'asile « Le droit d'asile est garanti dans le respect des règles de la convention de Genève du 28 juillet 1951 et du protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés et conformément aux traités ».

Le très long silence du gouvernement français, patrie des droits de l'Homme, république démocratique et sociale (?) ne peut que révolter. Le mutisme des habitantEs de cette même terre d'asile ne peut qu'écoeurer . Alors que nous dénonçons le « cynisme » de nos voisins, quel qualificatif nous attribuer ? Notre Etat est signataire de la Convention de Genève et se revendique de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Il proclame dans ses textes fondateurs le droit d'asile comme un des droits fondamentaux : Art 4.Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. » Par contre si tu fuis pour préserver ta liberté trouve asile ailleurs !

La France était bien pourtant la terre la plus accessible après l'Italie et Malte, pays qui n'a pas respecté ces engagements d'accueil de réfugiéES, « ces quota », termes dédaigneux qui cachent des être humains, des parcours de vie.

Seulement 46 000 auraient bénéficié du programme de relocalisation mis en place en 2015 au lieu des 120 000 prévus au départ. Hollande avaient promis d'en accueillir 24000, mais en 2018, la France n'a accueilli que 4.474 demandeurs-ses d'asile relocaliséEs, selon l'Organisation internationale pour les migrants.

Où est passée l'empathie ressentie par des milliers d'EuropéennEs pour le petit Ilan ? Les photos ne sont-elles pas assez choquantes, la communication insuffisamment mise en scène ?

L'Aquarius incarne le naufrage des valeurs européennes et françaises.

Solidaires 13 condamne l'attitude du gouvernement français et son refus d'accueillir les IndividuES réfugiéEs sur l'Aquarius, bateau affrété par SOS Méditerranée, et ce malgré l'avis favorable de l'assemblée de Corse de les accueillir.

Solidaires 13 dénonce l'attitude du gouvernement italien qui accepte finalement de laisser accoster le bateau de l'ONG allemande Lifeline qui a recueilli 226 migrants en Méditerranée mais qui veut cependant placer sous séquestre deux navires de l'organisation.

Solidaires 13 réuni en conseil syndical le vendredi 22 juin revendique :

- l'accueil digne des personnes migrant-es
- la liberté de circulation et de résidence (art. 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen)

- la régularisation des sans-papiers
- l'abrogation des accords de Dublin
- la solidarité et l'égalité des droits pour tout-e-s
- l'abrogation de tout « délit de solidarité » (sic), et l'abandon de toutes les poursuites contre les citoyen-ne-s solidaires